

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le programme de construction de l'école primaire LUDRES-CENTRE, rue de Secours, le Bureau d'Etudes AB-2I avait été désigné avec le Cabinet d'Architectes DUMONT par un acte d'engagement du 30 Août 1978, approuvé le 2 Novembre 1978 par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle.

Par un courrier recommandé du 1er Février 1979, la Société AB-2I a informé la Commune de la fermeture de son agence de NANCY et de l'impossibilité de continuer à assurer la totalité de la mission d'ingénierie qui lui avait été confiée.

Un accord est intervenu entre le Bureau d'Etudes AB-2I et le Cabinet d'Architectes DUMONT afin que ce dernier agisse dorénavant en qualité de contractant unique et assure sous sa propre responsabilité les missions confiées et non exécutées par la Société AB-2I.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer un avenant N° 1 au marché public d'ingénierie et d'architecture du 30 Août 1978 approuvé le 2 Novembre 1978 et confiant à Monsieur DUMONT, Architecte, la qualité de contractant unique pour les missions qui lui avaient été précédemment confiées ainsi que pour les missions non exécutées par la Société AB-2I sur le programme du groupe scolaire, rue de Secours.